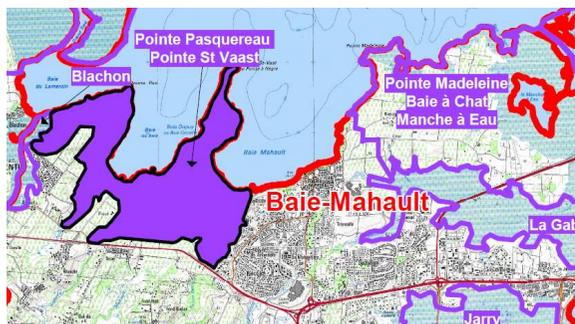




1 Carte d'identité du site

Identifiant cartographique	10 340
Superficie	363 ha
Site inscrit en ERL au SMVM 2011	Oui
Site recensé dans l'atlas ADUAG 1995/98	Oui
Unité géographique fonctionnelle correspondante	UG 7A : Le versant Ouest du Grand Cul-de-Sac Marin
Organismes impliqués dans la gestion	-

Localisation du site



Topographiquement, les pointes Pasquereau et St-Vaast apparaissent comme deux prolongements de la plaine Nord orientale de la Basse-Terre. Avancées téméraires, elles s'imposent modestement au Grand Cul-de-Sac Marin à travers leurs lignes douces qui s'infléchissent pour gagner des eaux tranquilles.

La quiétude des eaux favorise le dépôt des particules en suspension et, selon une dynamique concomitante, l'implantation d'une ligne de végétation supportant une inondation permanente, en frange du littoral, la mangrove.

Cette distribution forestière lâche qui souligne le trait de côte apparaît bien plus forte et très fournie dans les zones basses et déprimées où les cours d'eau viennent à la rencontre du milieu marin. Ainsi, à la mangrove qui conquiert jusqu'aux abords marins où la salinité est forte, succède la forêt marécageuse dès lors que le niveau salin n'est plus contraignant, elle-

même bordée de prairies humides et de marais dans les secteurs plus reculés où l'exondation est moins forte.

Accès au site : Par des chemins d'exploitation qui traversent les champs de canne. L'accès à la baie Mahault est facilité par l'urbanisation et les routes qu'elle a induites, notamment sur le front Ouest du centre-ville, à Belcourt.



Source : BdOrtho IGN 2005, prise de vue mars 2004

Cartographie du site d'après les données SMVM

Sauf mention contraire, toutes les photos, cartes et illustrations ont été réalisées par EGIS EAU, 2010, tous droits réservés

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du
Logement Guadeloupe



Synthèse

Typologie du site (issue R146-1 du CU) ¹ :		Intérêts écologiques : <input checked="" type="checkbox"/> (zone humide), <input checked="" type="checkbox"/> (mangroves)
Justification du classement	Paysage remarquable ou caractéristique du patrimoine naturel et culturel du littoral	Oui
	Site nécessaire au maintien des équilibres biologiques	Oui
	Site présentant un intérêt écologique	Oui

Etat du site	
Etat des lieux du paysage <i>(préservé / altéré / très altéré)</i>	Altéré
Valeur paysagère <i>(quotidienne / importante / majeure)</i>	Quotidienne
Qualité écologique <i>(faible / moyenne / forte)</i>	Forte
Importance culturelle <i>(faible / moyenne / forte)</i>	Faible
Principaux usages et activités sur le site :	
Activités nautiques, randonnées, agriculture...	
Pressions et menaces	
Pressions naturelles <i>(faibles / moyennes / fortes)</i>	Faibles
Pressions chimiques <i>(faibles / moyennes / fortes)</i>	Moyennes
Pressions physiques <i>(faibles / moyennes / fortes)</i>	Moyennes
Sources de pollution et éléments disqualifiants	
Aucune	
Protections, inventaires, labels, ...	
Acquisition conservatoire du littoral, réserve de biosphère, AMA & AOA du PNG	
Propositions de modifications du périmètre du site	
Extension du périmètre	Non

¹ Cf notice d'accompagnement (p.14)

Déclassement / pastillage	Non
----------------------------------	-----



Photo aérienne de la Baie Dupuy

Le fond de la Baie est colonisé par des formations de mangrove et de forêt marécageuse. Le caractère inondable de ces espaces les a préservés d'une artificialisation quasi systématique sur toute cette portion de territoire du Nord de Basse-Terre.

2 Diagnostic du site

2.1 Les paysages

Motifs du paysage : <i>(mots clés)</i>	Aménagement récréatif, anse, bâti résidentiel, coupure verte, estuaire, mangrove et forêt humide, monocultures, pointe, prairie,
Valeur paysagère :	Quotidienne pour les habitants des



(Quotidienne, importante, majeure)	quartiers proches et les usagers de l'anse Dumont.
Autres ERL présentant de fortes similarités en terme de motifs paysagers	de la Rivière Moustique à la Grande Rivière à Goya, Belle plaine, Pointe de Roujol, Pointe à Bacchus- Estuaire de la Lézarde

Unité géographique paysagère correspondante

Ce site s'inscrit dans l'Unité Géographique paysagère PAYS 1B² correspondant aux « Abords marécageux de Pointe-à-Pitre ».

Ce paysage s'établit sur un vaste piémont entaillé de multiples vallées et vallons à fonds humides. Le territoire de Baie-Mahault est fortement urbanisé, notamment par les aménagements lourds de la zone industrielle de Jarry-Houëlbourg. La transition entre la terre et la mer est estompée et la colonisation de la frange littorale par la mangrove reflète une adaptation au milieu marin.

Visibilité du site

On peut apercevoir le site depuis la RN2 entre Baie Mahault et le Lamentin mais les points de vue sont restreints et fugitifs.

Les principaux points de visibilité du site sont depuis la pointe Saint-Vaast à l'Ouest mais également depuis la mer et depuis les hublots des nombreux avions qui survolent à basse altitude ce site.

Structures paysagères et spécificités

Ce site présente une qualité paysagère remarquable. Zone de contrastes et d'échanges entre un milieu terrestre largement urbanisé en bordure immédiate du bourg de Baie-Mahault et voué à l'agriculture, d'une part, et d'autre part, des zones humides, milieux de richesses et d'influences variées, s'ouvrant et participant à la qualité et à la richesse du Grand Cul-de-Sac,

On peut ainsi distinguer deux secteurs :

² Cf. Première phase de l'étude – Unité Géographiques fonctionnelles – Les paysages de l'archipel de la Guadeloupe (p.37)

- Les pointes Saint-Vaast et Pasquereau ainsi que le fond de baie colonisé par la mangrove qui sont empreints d'une naturalité forte et que l'on peut juger remarquables.
- Les espaces terrestres centraux marqués par l'agriculture et l'urbanisation aux abords du site aux valeurs paysagères moins fortes. Ce site constitue une ouverture verte sur le Grand Cul de Sac marin depuis la RN2 et les quartiers avoisinants.

Etat des lieux du paysage

Malgré l'artificialisation du site induite par la culture intensive de la canne et la pression urbaine qui tend à conquérir à son tour ces mêmes espaces agricoles jusqu'à côtoyer les zones forestières, l'ensemble de ce site présente de nombreux intérêts paysagers. Les avancées de la Pointe Pasquereau et de la Pointe Saint-Vaast offrent des points d'observation très intéressants sur toute la partie Sud-est du Grand Cul-de-Sac Marin. Cet intérêt paysager se double sur ces espaces ouverts d'une qualité récréative évidente dans des ambiances bocagères et bucoliques particulièrement agréables.

En résumé, si sur le site en lui-même, le paysage est bien préservé, les points de vue depuis le site sont marqués par la pression urbanistique qui altère le caractère naturel de ce secteur

2.2 Caractéristiques écologiques

Liste des écosystèmes naturels rencontrés sur le site

Le front de mer est généreusement colonisé par le Palétuvier rouge (*Rhizophora mangle*) associé avec le Palétuvier gris (*Laguncularia racemosa*) et le Palétuvier blanc (*Avicennia germinans*) voire l'Olivier bord-de-mer (*Conocarpus erecta*), plus en retrait sur des sols exondés soumis à une salinité moindre, où apparaît également le Catalpa (*Thespesia populnea*).

Dans les zones humides de Fond Belcourt et de Fond Dupuy, à ce premier cortège floristique caractéristique de la mangrove, succède une forêt marécageuse à Mangle médaille (*Pterocarpus officinalis*), Bois café (*Maytenus guianensis*), Cachiman cochon (*Annona glabra*), Glaba (*Callophyllum callaba*), Bois bague (*Myrcia splendens*) et plus après en secteur de transition avec des milieux plus ouverts (marais, prairies), la Fougère dorée (*Acrostichum aureum*).





Sur le front occidental du Fond Belcourt et les secteurs intérieurs du Fond Dupuy, ces formations ont été perturbées par les défrichements systématiques qui, dans des conditions d'inondation régulière, ont conduit à des faciès ouverts, maintenus artificiellement. Dans les zones où l'inondation est fréquente, des formations de marais à Herbe couteau (*Rhynchospora corymbosa*) et à Jonc (*Eleocharis mutata*) précèdent des prairies dont l'enneigement en période pluvieuse ne permet pas un pâturage permanent.

Parmi la faune terrestre présente, signalons la présence du racoon, et notons la richesse d'une avifaune entraperçue à travers quelques limicoles (bécasseaux, chevaliers, gravelots...), quelques hérons, aigrettes...

Complémentarité et articulation du site, fonction forte pour l'équilibre des milieux naturels

Ces ensembles sont limités artificiellement au Sud du Fond Belcourt par le talus de la RN2, et sur son front Ouest par les implantations de programmes de logements sociaux et d'une zone artisanale.

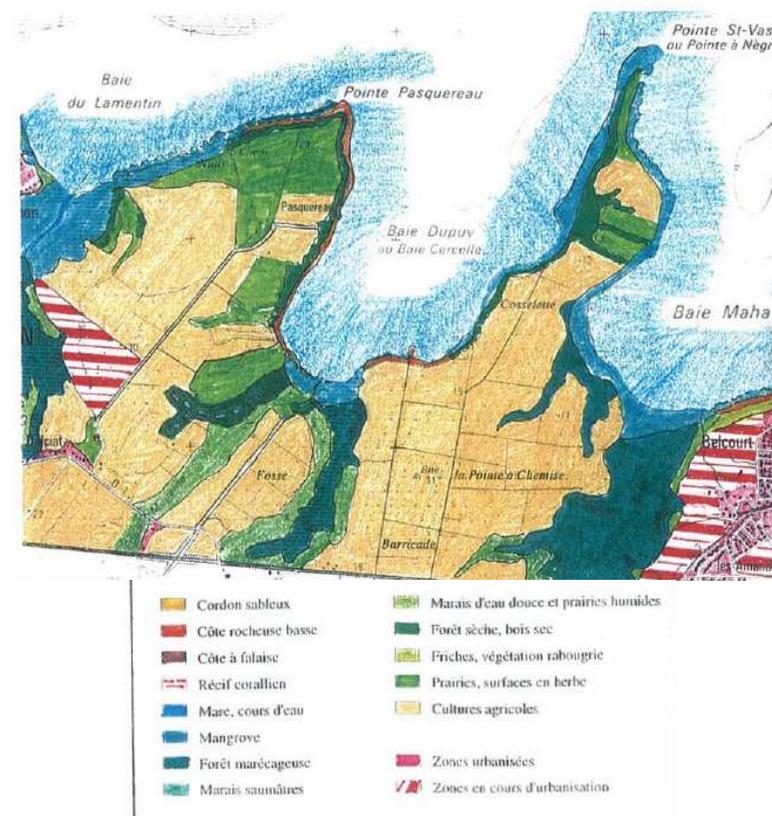
De même, le développement de la zone humide du Fond Dupuy a été contrarié par le tracé de la RN2. Cet espace remarquable est en continuité biologique avec celui de Blachon à l'Ouest

Ces zones humides représentent des zones refuges pour la faune. Le rôle de nurseries qu'elles peuvent jouer pour les mollusques, poissons, crustacés du milieu marin, est essentiel.

Etat de préservation du milieu naturel

Présence dans les secteurs déprimés de zones humides conquises par des formations forestières (mangrove au contact de la mer, forêt marécageuse en retrait) intéressantes par leur composition floristique, leur puissance et le rôle qu'elle joue au niveau écologique en rapport avec le Grand Cul-de-Sac Marin.

Malgré une apparente préservation du milieu naturel, il est à craindre que ce site soit exposé à une pollution liée au contact direct du bourg de Baie-Mahault. Ce milieu naturel est fragmenté par le passage de la Nationale 11 au Sud, le bourg à l'Est et par l'influence agricole au centre. Il est à craindre que la zone humide du Fond Belcourt (Riché) en particulier récupère directement ou indirectement certains effluents des zones d'habitat (et d'activités) dont elle subit la proximité immédiate.



Unités écologiques (issues de l'atlas ADUAG – DIREN, 1993)





2.3 Caractéristiques abiotiques du site

Réseau hydrographique

Dans sa portion Sud, le Grand Cul-de-Sac Marin reçoit l'alluvionnement de nombreux petits cours d'eau et de rivières plus importantes telles que la Grande Rivière à Goyaves. La configuration fermée de cette séquence côtière ne facilite pas l'évacuation de ces éléments qui participent ainsi à la turbidité des eaux littorales, particulièrement en périodes pluvieuses où les cours d'eau apparaissent très chargés.

La zone humide qui se développe en arrière de la Baie Mahault est alimentée par la rivière Mahault et la ravine Belcourt. Les cours d'eau de la ravine Goubain et de celle du Fond Mouzine profitent à la zone humide située au fond de la baie Dupuy.

Caractéristiques géologiques et morphologiques du site

Ce site se trouve dans l'Unité Géologique UG 2 correspondant aux formations volcano-sédimentaires. Les variations du niveau de la mer ainsi que les conditions hydrodynamiques ont donné naissance le long des côtes orientales de Basse-Terre et occidentales de Grande Terre à des dépôts peu ou pas remaniés par la mer. Il s'agit de terrasses fluviales et des zones dites de vases à palétuviers bien développées au niveau des embouchures des cours d'eau qui se jettent dans le Petit et le Grand Cul de Sac Marin.

3 Activités, usages et services rendus

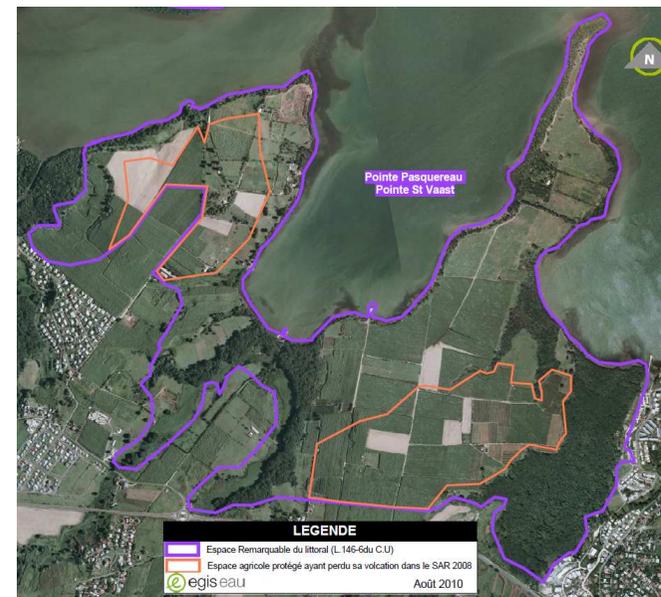
Activités primaires

L'ensemble du site, à l'exception des zones humides, supporte une très forte pression agricole. Ultime prolongement du bassin cannier de la plaine nord orientale, cette zone a été conquise jusqu'aux derniers espaces mobilisables en limite du littoral.



Outre la culture de la canne, certaines parcelles accueillent des champs d'ananas ou de cultures maraîchères. Notons

enfin l'installation de bâtiments d'importance destinés vraisemblablement à l'élevage hors sol.



On constate que près de 90 ha d'espaces agricoles étaient protégés au SAR 2001 et ne le sont plus dans le projet de révision du SAR (approuvé par l'assemblée plénière du Conseil Régional en décembre 2010), car inclus dans le périmètre des L.146-6.

L'ensemble des terres exploitables a été défriché à des fins agricoles pour la culture de la canne. Dans les espaces plus reculés, ou plus chahutés, de la prairie les remplace. Les abords des zones humides peuvent accueillir des cultures vivrières (jardins créoles). Dans cet espace rural, quelques constructions (remises de matériel agricole, habitat) apparaissent çà et là. Notons également la présence d'un bâtiment d'élevage hors sol au niveau de Birmingham





Espace naturel à vocation écologique

L'unique vocation de la mangrove est écologique :

Zone tampon pour les risques naturels : inondation, limitation de l'érosion des sols

Les mangroves et les marais sont des zones enclavées qui constituent des zones d'expansion des crues jouant un rôle important en cas de submersion marine ou d'inondation. Les formations à palétuviers sont aussi un moyen de protection contre l'érosion côtière.

Epuration des eaux

Les mangroves jouent un rôle fondamental de filtre naturel. Elles retiennent les particules en suspension et sont susceptibles de contenir certaines pollutions (nitrates, composés toxiques, micropolluants) évitant ainsi leur transfert vers les eaux du Grand Cul-de-Sac Marin.

4 Pressions et menaces

Risques naturels :

La position du site et sa morphologie en font une zone exposée aux aléas littoraux : surcôtes marines de 4 à 8 mètres en cas de marée de tempête ou de houle cyclonique

Pressions chimiques

Les activités agricoles intenses et l'usage d'intrants chimiques (engrais) génèrent une pollution diffuse néfaste pour le milieu naturel. De plus, l'influence urbaine du bourg de Baie-Mahault et plus largement du pôle de Jarry - Pointe-à-Pitre.

Par ailleurs, la localisation du site font qu'il est soumis aux pressions urbaines de la conurbation pointoise : effluents industriels, domestiques...

Urbanisation, étalement urbain

La pression humaine est forte de part et d'autre de ces zones humides que seul l'ennoisement a préservé d'une artificialisation totale. La zone humide de Belcourt est bordée sur tout son profil Est par l'extension urbaine du centre de Baie-Mahault. Des programmes immobiliers et des logements

sociaux sont venus occuper ce pôle oriental jusqu'au littoral et vont jusqu'à côtoyer la forêt marécageuse.

Enfin, en amont de cette zone d'habitat, s'est développée une zone d'activité jouxtant la route nationale n°2.

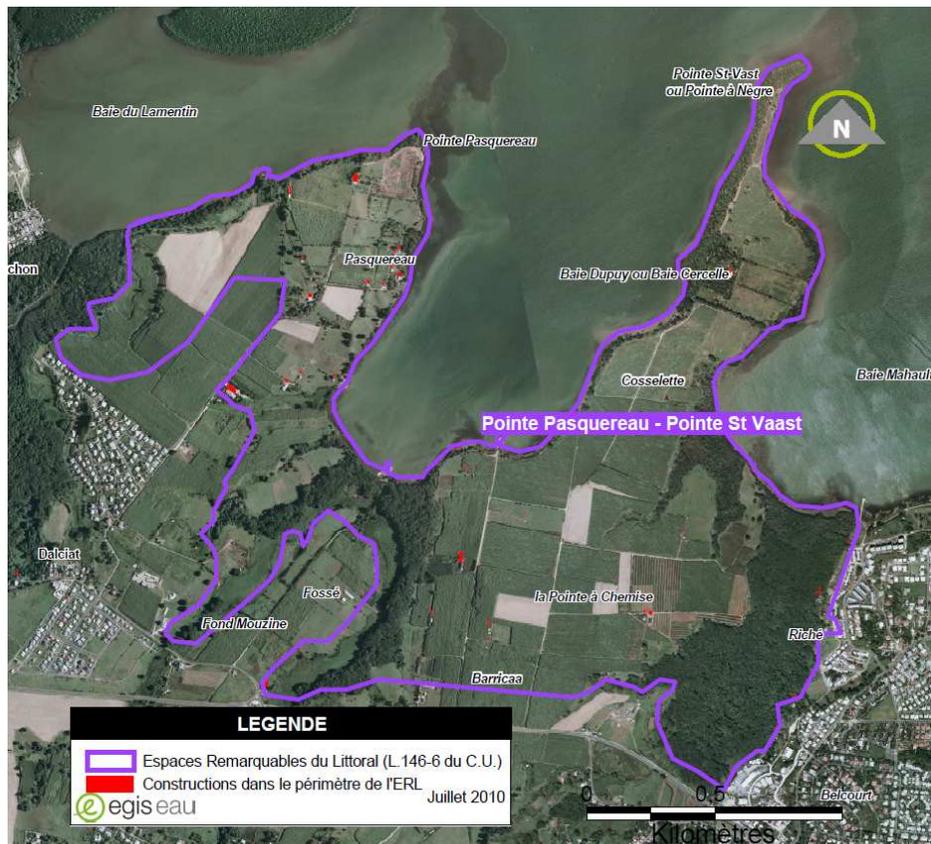
Ces zones humides sont par ailleurs souillées de nombreuses petites décharges sauvages de toute nature qui participent à une pollution visuelle mais plus insidieuse car elles menacent directement l'équilibre de ces zones sensibles. Notons enfin la présence peu valorisante d'un dépôt de carcasses et de pièces automobiles (batteries, pneus...) sur la partie terminale de la Pointe Saint-Vaast.

Une vingtaine de constructions plutôt isolées sont incluses dans le périmètre de l'espace remarquable : notamment sur la partie orientale de



la Pointe Pasquereau. Il s'agit de manière générale d'habitations d'exploitation agricole et parfois de villas particulières.

Ce restaurant de « L'Arche » est situé au creux de l'Anse Dupuy et semble avoir été construit par remblaiement de la zone marécageuse alentour. Outre cette anthropisation généralisée à des fins agricoles, le site subit une pression liée au développement urbain de l'agglomération pointoise. En effet, ce milieu d'exception est situé à proximité des lourdes infrastructures (routes), superstructures (port-aéroport) et de l'important bassin d'habitat et des activités de Pointe-à-Pitre.



Construction dans le périmètre de l'espace remarquable

Vulnérabilité des paysages

	Identification	Vulnérabilité	Réversibilité
Eléments disqualifiant (impacts avérés et répertoriés)	Constructions	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible
Facteurs de pression (indices dévolution du paysage)	Pression urbaine	Forte Moyenne Faible	Impossible Difficile Possible

Facteurs d'équilibre et évolutions observées

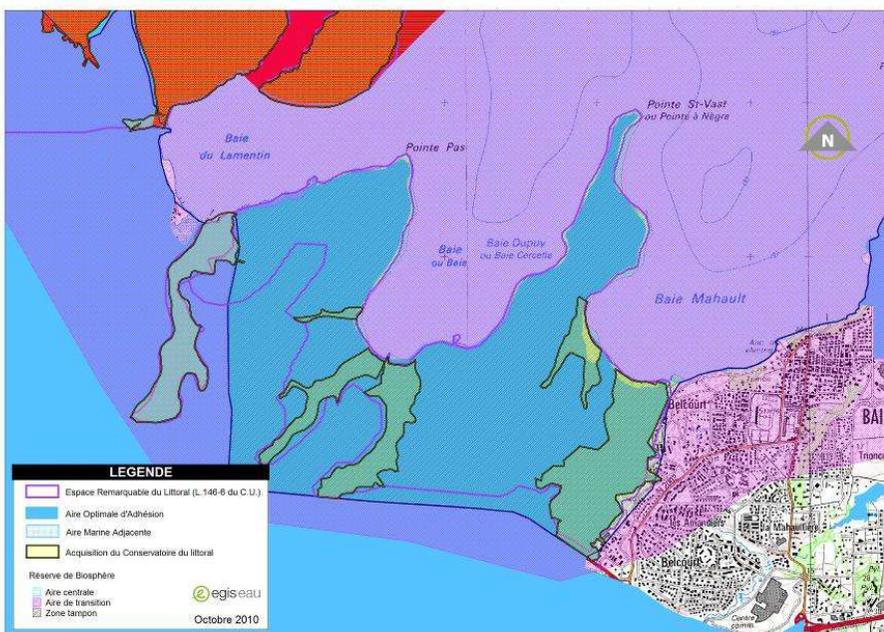
Le site est fortement marqué par l'agriculture et l'urbanisation qui semble avoir progressée depuis l'atlas communal DIREN – ADUAG réalisé en 1998.





5 Outils de protection des milieux naturels, inventaires, labels

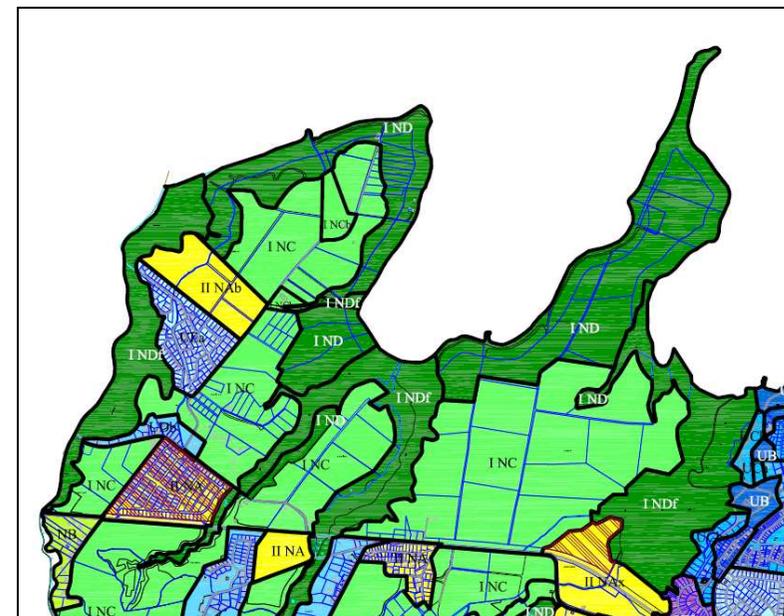
Inventaire patrimonial	ZNIEFF	Zone tampon et aire de transition
Outils de protection réglementaire	Parc national de Guadeloupe	AOA et AMA
Outils de protection par la maîtrise foncière	Acquisition du Conservatoire du Littoral	Les différents secteurs de mangrove pour un total de 84 ha



Outils de protection et de gestion

6 ZONAGE DU POS / PLU - SMVM

Au sein de l'ERL	Zone naturelle : IND et IIND Zone agricole : INC et IINC
Secteurs limitrophes	Le site est à proximité de différentes zones ouvertes à l'urbanisation



Extrait du zonage réglementaire du POS de Baie Mahault

Il existe une incompatibilité entre le zonage du POS et le classement en espace remarquable. Un arbitrage doit être opéré entre le caractère agricole et naturel du site.





7.2 Besoins de restauration

	Description	Niveau
Niveau de dégradation	Les fines zones naturelles sont bien préservées au niveau paysager. Mais constructions sur espaces agricoles, pollutions chimiques (agricoles et urbaines) sur la totalité du site.	Fort
L'importance des fonctions naturelles assurées	Milieu écologique important car relictuelle. Rôle de transition entre milieu marin et terrestre. Mangrove : zone importante de reproduction, de nurserie, de refuge pour de nombreuses espèces.	Fort
L'importance des fonctions d'aménités	Agriculture Zone d'expansion des crues Limitation de l'érosion des sols Rôle d'épuration des eaux	Fort
 Besoins de restauration	Il semble crucial pour le milieu de limiter les pollutions et les atteintes qui le touchent. Cependant cela paraît très difficile car les éléments disqualifiants sont irréversibles et les pollutions sont diffuses.	Fort

7.3 Besoins de gestion

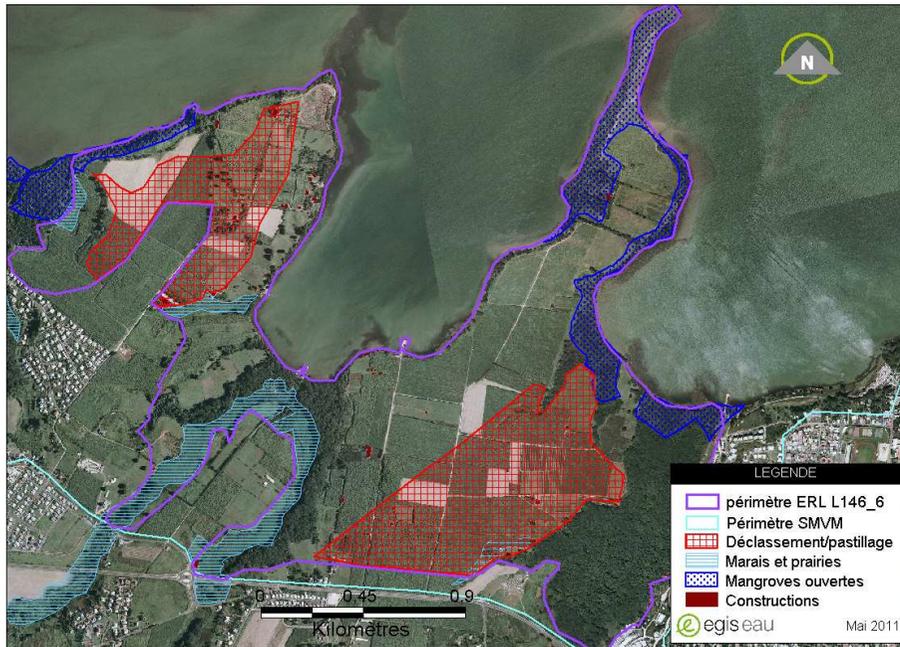
Il n'y a pas de gestionnaire identifié sur le site. Une gestion du site peut être envisagée pour que les secteurs urbanisés et les zones d'agriculture intensive ne soient pas directement en contact avec les zones humides mais qu'une zone tampon les sépare. Une bande non cultivée ou laissée en prairie d'une largeur à définir pourrait être proposée à l'instar de l'extrémité de la Pointe Saint-Vaast dont le traitement bocager qualifie la dimension paysagère et lui confère une destination récréative. Ces éléments pourraient être retranscrits dans les éléments d'urbanisme.

8 Projet de modification du périmètre des sites

55 ha et 33 ha d'espaces agricoles étaient protégés au SAR 2001 et ne le sont plus dans le projet de révision du SAR (approuvé par l'assemblée plénière du Conseil régional en décembre 2010) car inclus dans le périmètre des L.146-6. La DAF demande à ce qu'ils conservent une vocation agricole et ne soient pas classés en ERL car ce classement n'autorise pas la mise en place d'aménagements agricoles. Il est ainsi proposé d'exclure ces espaces, en rouge sur la carte, du périmètre du site. Ils pourraient bénéficier en remplacement d'un classement destiné aux zones agricoles tel que celui de Zone Agricole Protégée (ZAP) afin de les protéger de l'urbanisation. Les zones à exclure ont été délimitées selon le SAR/SMVM de 2001 et pourraient être précisées.

	ERL d'origine	Extension(s)	Déclassement(s) pastillage(s)	Total ERL
Surface (ha)	363	-	91	272





Projet de modification du périmètre

Ce site compte des milieux naturels qui nécessitent une protection forte ainsi que des espaces agricoles qui ont été sortis du périmètre de l'ERL dans la dernière version du SAR/SMVM.

